



Rapport annuel

2021 - 2022



80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

www.cegeprdl.ca



Le 14 novembre 2022

Membres du Conseil d'administration
Membres de la communauté collégiale

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, nous vous déposons notre rapport annuel 2021-2022 qui, comme par les années antérieures, reflète l'ampleur des réalisations de notre établissement. Nous sommes fiers de ce que les équipes du Cégep de Rivière-du-Loup ont accompli au cours de l'année. C'est à l'ensemble de la communauté collégiale, ces femmes et ces hommes contribuant au quotidien et de façon considérable à l'essor de l'organisation, que revient cette fierté. Et c'est pourquoi, dans notre bilan des activités, nous conjuguons au « nous » en tout temps.

En 2021-2022, malgré le contexte sanitaire, nous avons procédé à une large consultation de notre communauté en vue de l'élaboration de notre prochain plan stratégique. Ce travail, confié à notre CCTT, le LLio, nous a permis de produire un *Plan stratégique 2022-2027* qui reflète les préoccupations et les aspirations du personnel, de nos partenaires du milieu et de notre communauté étudiante. Nous avons également accueilli notre première cohorte du nouveau programme *Techniques de pharmacie* et avons appris avec plaisir que nous pourrions offrir le programme *Techniques d'inhalothérapie* dès l'automne 2023. Ces belles nouvelles constituent autant de défis liés à l'élaboration de versions locales de ces programmes et à l'aménagement des espaces.

À la lecture de ce rapport, vous serez à même de constater que toutes nos activités s'inscrivent dans la réalisation de notre mission et de notre Plan stratégique. Il nous semble très important de souligner que le milieu tout entier est demeuré mobilisé autour des orientations stratégiques qui nous animent, plus particulièrement la réussite des étudiants et la qualité de nos programmes d'études.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre très haute considération.

Le président du Conseil,

Samuel Desjardins-Drapeau

Le directeur général,

René Gingras, Ph. D.

Table des matières

INTRODUCTION	7
MISSION	7
RAPPORT ANNUEL 2021-2022 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021 (2022)	10
ENJEU UN : LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION	10
ENJEU DEUX : NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES	12
LA GESTION DE NOS RESSOURCES	17
RÉALISATIONS PARTICULIÈRES [REVUE DE PRESSE 2021-2022]	19
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP	27
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 30 JUIN 2022)	33
MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (AU 30 JUIN 2022)	34
TABLEAU 1 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER	35
TABLEAU 2 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE	36
TABLEAU 3 – RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES	37
ANNEXE 1	38
RÉSULTATS FINANCIERS 2021-2022	38

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel 2021-2022* constitue un condensé des nombreuses activités et des projets ayant connu leur aboutissement en cours d'année. Il convient certainement de souligner la contribution précieuse et incontournable de chacune des directions, des services, des départements et de chaque membre du personnel du Cégep à la réalisation de notre mission.

MISSION

NOUS, DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Croyons à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec;

Croyons dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

Croyons à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle **d'éducateurs**.

CONTEXTE DE RÉALISATION

Nous croyons à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec,

En :

- offrant une gamme diversifiée de programmes, de cours et de services adaptés aux besoins individuels et collectifs de la population que nous desservons;
- informant adéquatement les clientèles potentielles des programmes, cours et services offerts, de leurs caractéristiques et des avantages à poursuivre des études collégiales;
- nous adjoignant des partenaires pour rendre accessibles, localement, des services de formation postsecondaire qui ne le seraient pas autrement, ainsi qu'en décentralisant notre propre offre de formation;
- étant et en demeurant une institution d'enseignement accueillante, efficace, efficiente et engagée dans la réalisation de sa mission;

- admettant toutes les étudiantes et tous les étudiants admissibles et en nous appliquant à minimiser les contraintes d'espace, de contingentement et de financement;
- reconnaissant, dans toute la mesure du possible, la formation déjà acquise;
- incarnant une image positive du Collège, en faisant valoir ses avantages distinctifs, en faisant la promotion de la poursuite des études dans les programmes et cours offerts;
- entretenant des liens étroits et productifs avec les intervenants et les élèves des écoles secondaires, ainsi qu'avec les parents de ces élèves;
- mesurant nos progrès pour cette partie de notre mission à l'aide de l'évolution de certains indicateurs :
 - la carte des programmes, des cours et des services offerts;
 - les taux de décrochage au secondaire;
 - les taux de passage au collégial des clientèles visées;
 - la proportion des clientèles visées qui s'inscrivent dans notre Collège par rapport à celles qui s'inscrivent dans d'autres institutions, et ce, par programme;
 - les résultats de certains sondages qui pourraient être réalisés sur des aspects particuliers.

Nous **croions** dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

En :

- établissant, dans le cadre du projet éducatif, un profil de sortie pour l'ensemble de la clientèle étudiante régulière;
- établissant, pour chacun des programmes, un profil de sortie compatible avec celui du projet éducatif, conforme aux dispositions du Règlement sur le régime des études collégiales et propre à aider les élèves à réussir leur projet de formation;
- facilitant, par des méthodes pédagogiques appropriées, l'acquisition et l'intégration des compétences, des connaissances et des valeurs propres à permettre à l'étudiante et à l'étudiant de cheminer vers son profil de sortie;
- offrant aux étudiantes et aux étudiants un ensemble de services et de mesures propres à faciliter leur apprentissage, à soutenir leur persévérance et à favoriser leur réussite;
- créant et en soutenant un milieu de vie orientant, stimulant et propre à favoriser le développement harmonieux de la personne;
- conservant des locaux propres, fonctionnels et accueillants;
- appliquant, avec la rigueur appropriée, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages qui définit l'encadrement à l'intérieur duquel on peut témoigner d'un apprentissage réussi;
- agissant comme des éducateurs dans nos contacts directs et indirects avec les élèves, par l'exemple que nous donnons et par les valeurs que nous véhiculons;
- mesurant nos progrès pour cette partie de la mission, de façon ponctuelle, par l'évaluation de nos programmes et, de façon régulière, en analysant l'évolution de certains indicateurs :
 - le taux de réussite par cours;
 - le taux de persévérance et de diplomation;
 - le taux de placement;

- le taux d'admission et de réussite au 1^{er} cycle universitaire;
- le taux de participation aux activités de soutien à la réussite ainsi qu'aux activités parascolaires;
- le taux de satisfaction des employeurs, des élèves, des diplômées et diplômés.

Nous **croions** à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Selon la mission et les objectifs des différents organismes régionaux responsables du développement dans les domaines économique, social, culturel et sportif, cette contribution se concrétise par :

- nos programmes de formation à l'enseignement régulier, à la formation continue ainsi qu'aux services aux entreprises;
- les retombées économiques directes et indirectes que nos activités génèrent;
- notre représentation au sein d'organismes dédiés au développement régional;
- l'organisation d'évènements spéciaux et notre participation à la réalisation d'évènements reliés à nos activités et à notre mission;
- l'accès à nos locaux et à nos équipements pour la population;
- notre rôle de catalyseur dans l'introduction de nouvelles technologies ou de nouvelles façons de faire;
- l'implication de nos employées et employés dans la communauté, implication que nous voulons faciliter et encourager.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle d'éducateurs.

RAPPORT ANNUEL 2021-2022 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021 (2022)

Le premier enjeu du *Plan stratégique 2016-2021* « La réussite et la diplomation », est composé de trois axes : la diplomation de nos étudiants (qui correspond au *Plan d'amélioration de la réussite et de la diplomation*), les langages et la vie étudiante. Quant au second enjeu « Nos programmes d'études », il comporte quatre axes : l'évolution de nos programmes d'études, l'offre de programmes, la recherche, ainsi que la relance et le recrutement. Pour chacun des axes, au moins un objectif stratégique a été identifié. Des indicateurs d'atteinte des résultats ainsi que des cibles ont été ajoutés afin d'assurer le suivi des résultats, tant auprès des organismes externes que de la communauté collégiale.

Les sections suivantes présentent les résultats de notre établissement relativement aux objectifs de son *Plan stratégique 2016-2021*.

ENJEU UN : LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION

Les objectifs liés à l'axe 1 (**la diplomation de nos étudiants**) visent à améliorer soit la diplomation de nos étudiants en général, soit celle des étudiants ayant des besoins particuliers. Pour ces deux objectifs, les indicateurs choisis sont le taux de réussite en première session, le taux de réinscription à la troisième session, le taux de réussite du premier cours de philosophie ainsi que le taux de diplomation deux ans après la durée prévue des études.

Au regard des cibles, le tableau ci-après présente là où se situe notre établissement en juin 2022.

Objets	Cibles	Résultats du Cégep
Réussite en 1 ^{re} session	90 %	93,6 %
Réinscription en 3 ^e session (tous programmes, tous collèges)	90 %	82,0 %
Réussite du premier cours de philosophie	80 %	66,2 %
Diplomation 2 ans après la durée prévue des études	70 %	75,6 %
Diplomation 2 ans après la durée prévue des études aux services adaptés	60 %	57,0 %

Après quelques années avec un taux de réussite qui semblait se stabiliser autour de 88 %, le taux de réussite en première session a bondi au-dessus de la cible pour se situer à 93,6 %. Il s'agit là du meilleur taux des dix dernières années. Ce taux n'est pas attribuable à la distribution de mentions Incomplet (IN) puisque ces dossiers ont été traités comme des échecs dans notre analyse. Toutefois, l'effet de la pandémie y est peut-être pour quelque chose puisque les enseignants ont dû adapter leur pédagogie au cours de l'année 2020-2021 et une partie des évaluations se tenait à distance. Le taux de réussite du premier cours de philosophie demeure préoccupant et semble se stabiliser bien en deçà de la cible à 66 %. La crise sanitaire n'a pas facilité la progression de la réflexion avec les enseignants et le travail devra se poursuivre afin de cibler les éléments qui pourront favoriser l'intégration et une réussite plus significative des étudiants dans cette matière (ateliers, littératie et groupe de réflexion). Après avoir connu un creux des dix dernières années l'an dernier, le taux de réinscription à la troisième session est remonté de quelques points pour atteindre 82 %. Il est intéressant de noter toutefois que le Cégep de

Rivière-du-Loup semble suivre la tendance du réseau même s'il se situe légèrement sous la moyenne nationale.

Le taux de diplomation deux ans après le temps imparti semble poursuivre sur sa lancée. En effet, après avoir connu sa plus forte hausse depuis 2008 l'an dernier, une nouvelle hausse de sept points le fait grimper à son plus haut niveau depuis 2007 à 75,6 % et dépasse ainsi la cible du *Plan stratégique* pour la première fois en huit ans. En ce qui concerne la diplomation des étudiants qui utilisent les services adaptés, il est à noter que le taux de diplomation de ce groupe d'étudiants se situe tout juste sous la cible du *Plan stratégique* pour une deuxième année consécutive.

Aussi, avec la volonté du Cégep de mettre en œuvre des mesures inclusives, trois projets intégrant la pédagogie inclusive et la réussite ont été accordés dans le cadre des annexes budgétaires A-112, A-113 et S-119 (PARES).

Montants accordés dans le cadre de l'annexe A-112, A-113 et S-119

Projets	Montants payés avec l'annexe A-112
Projet en <i>Graphisme</i>	10 005 \$
Virtualisation du Centre d'entraînement en mathématiques	6 894 \$
Consultation sur les enjeux locaux liés à la réussite (PARES)	58 925 \$
Total	75 824 \$

Des propositions de projets pédagogiques favorisant la réussite et l'inclusion des étudiants ont été retenues à la suite de commentaires formulés par un comité consultatif. Les membres du comité devaient s'assurer de l'aspect inclusif du projet et des retombées positives pour les étudiants du Cégep, notamment les étudiants ayant des besoins particuliers. Un premier projet a permis de développer des outils d'autoévaluation formatifs pour les technicités du métier de graphisme en favorisant la réactivation des connaissances antérieures et le développement de l'autonomie de la population étudiante du programme. Un autre projet visait à virtualiser le *Centre d'entraînement en mathématiques* afin de favoriser l'accès à un plus grand nombre d'étudiants et en misant sur la réactivation de connaissances préalables permettant de renforcer la maîtrise des concepts mathématiques sollicités dans le cadre des études collégiales. Un système de badges a été développé pour certifier de l'atteinte de la maîtrise de certains concepts.

L'année 2021-2022 a été marquée par le lancement du *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES)* et le *Plan d'action pour la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASME)*. Après l'appropriation de ces plans d'action par la Direction des études, un mandat a été élaboré afin de recruter un petit groupe d'enseignants (0,65 etc.; 58 925 \$) pour planifier et réaliser une vaste consultation pour établir le portrait des enjeux autour de la réussite pour notre établissement. Le résultat de cette démarche a été déposé à la Direction des études en juin 2022 sous la forme d'un rapport contenant 18 recommandations. Les deux plans d'action ministériels et les résultats de la consultation locale viendront inévitablement teinter la prochaine planification stratégique et le plan sur la réussite de notre Cégep.

Les objectifs liés à l'axe 2 de l'enjeu 1 (**les langages**) visent à améliorer la qualité de l'expression écrite en français et la réussite en mathématiques. Les indicateurs choisis sont le taux de réussite du deuxième cours de français, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature, le taux de réussite des cours *Calcul 1* et *Méthodes quantitatives* ainsi que les mesures de promotion de la qualité du français mises en place par les départements.

Au regard des cibles, le tableau ci-après présente les résultats atteints.

Objets	Cibles	Résultats du Cégep
Réussite du 2^e cours de français	85 %	78,8 %
Réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature	Moyenne du réseau (88 %)	76,5 %
Réussite du cours <i>Calcul 1</i>	85 %	80,4 %
Réussite du cours <i>Méthodes quantitatives</i>	85 %	63,5 %

Les indicateurs poursuivent malheureusement leur baisse en s'éloignant des cibles du *Plan stratégique*. L'impact de la pandémie semble se faire sentir puisque les indicateurs de 2021 sont à leur plus bas. Fait à noter : le taux de réussite pour les cours *Calcul 1* et *Méthodes quantitatives* tendent à redescendre sous la cible du *Plan stratégique*. Comme ces cours sont au début du parcours des étudiants nouvellement admis au collégial, on peut y voir un impact de la pandémie sur la maîtrise des concepts de base de la fin du secondaire. Il est aussi à noter que le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature semble être redescendu à son niveau de 2016 après une tendance à la hausse depuis le début de la planification stratégique actuelle. Il est important de tenir compte de la crise sanitaire pour mettre la dernière donnée de 76,5 % en perspective. En effet, l'annulation de l'épreuve de mai 2020 à laquelle la majorité des étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup était inscrite a entraîné le taux de réussite vers le bas. Comme les étudiants inscrits en décembre 2019 étaient principalement les étudiants en reprise ou ayant un cheminement atypique, plusieurs d'entre eux n'ont pas bénéficié de l'accompagnement du cours de littérature préparatoire à cette épreuve.

L'objectif de l'axe 3 de l'enjeu 1 (**la vie étudiante**) vise l'offre d'une gamme de services complémentaires favorisant la rétention de nos étudiants. Les indicateurs choisis concernent le taux de rétention des étudiants qui participent aux activités mises en place ainsi que leur taux de satisfaction. Comme pour l'année précédente, la perturbation des activités parascolaires n'a pas permis de poursuivre la collecte de données en 2021-2022.

ENJEU DEUX : NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES

L'objectif de l'axe 1 de l'enjeu 2 (**l'évolution de nos programmes d'études**) touche l'amélioration continue de nos programmes. Deux indicateurs ont été identifiés, soit la couverture de certains critères d'évaluation des programmes ainsi que les actions mises en œuvre à la suite de l'identification de certaines faiblesses. Depuis 2020-2021, nous avons maintenu certaines orientations proposées l'année précédente, mais le processus officiel d'évaluation continue a été suspendu en raison de la pandémie. La reprise du processus est compliquée notamment par le nombre de plus en plus grand de révisions nationales de programme qui alourdit entre autres la tâche des conseillers pédagogiques responsables d'accompagner les équipes enseignantes. Certains mécanismes du processus d'évaluation continue sont aussi moins pertinents dans un contexte de révision déjà amorcée, ce qui amène certaines

confusions et une remise en question des priorités. Nous avons ainsi, en parallèle des révisions, amorcé une réflexion sur une mise à jour du processus qui cadre mieux avec la vie des programmes.

Même si l'année 2021-2022 fut plus stable que la précédente en ce qui concerne les mesures sanitaires en place, la lourdeur de la tâche enseignante est demeurée un enjeu limitant certains développements, notamment en raison de la gestion des nombreuses absences enseignantes et étudiantes dues aux directives de la Santé publique. Plusieurs dossiers ont quand même pu cheminer au cours de la dernière année. Après l'approbation ministérielle permettant le report de l'implantation du programme actualisé de *Techniques de design d'intérieur* d'une année, l'équipe fut en mesure d'élaborer la première année de la formation actualisée dont les premiers étudiants seront admis à l'automne 2022. Il en fut de même pour l'équipe du nouveau programme de *Technologies du génie électrique : automatisation et contrôle* (anciennement *Technologie de l'électronique industrielle*). Le programme de *Soins préhospitaliers d'urgence* a poursuivi une révision locale majeure de la deuxième année du programme afin de mieux intégrer les nouveaux protocoles de la profession au cours de la formation offerte au Cégep de Rivière-du-Loup.

Les processus de révision nationale sont toujours en cours pour les programmes préuniversitaires *Sciences de la nature* et *Sciences humaines*. Pour le programme *Sciences humaines*, le travail s'est accéléré en fin d'année et l'implantation est toujours prévue pour l'automne 2023. Le programme *Sciences de la nature* devrait suivre l'année suivante.

Les objectifs de l'axe 2 de l'enjeu 2 (**l'offre de programmes**) concernent le développement d'une offre de programmes permettant un recrutement extrarégional, l'attractivité de nos programmes, l'accès à la formation ainsi que les partenariats, tant avec nos partenaires du monde de l'éducation qu'avec ceux du marché du travail.

L'année 2021-2022 a amené l'implantation de la deuxième année de mise en œuvre d'une formation délocalisée avec le Cégep de Chicoutimi pour le programme *Techniques de gestion et d'intervention en loisirs*. L'expérience acquise depuis le début du projet est mise à profit et les liens entre les équipes des deux cégeps sont de plus en plus fluides même si certains ajustements demeurent nécessaires.

Pour ce qui est de l'offre de cours en formation à distance, nous avons maintenu l'offre de cours des dernières années en mathématiques, en littérature et pour un cours complémentaire, *Le Web « pratique-pratique »*. Le cours *Calcul intégral et différentiel 3* a été maintenu en mode hybride afin de maintenir viable une voie de sortie pour les étudiants intéressés par les programmes universitaires en génie. Cette offre de formation s'inscrit dans le cadre de l'entente *Cégep virtuel* qui a été conclue avec dix autres cégeps afin d'offrir des cours à distance de soirée aux étudiants ayant des parcours atypiques, pour leur permettre de poursuivre leur cheminement scolaire sans être pénalisés. À noter que l'année à venir sera marquée par un changement dans la gouvernance de Cégep virtuel et la Direction des études suivra le dossier de près.

En 2021-2022, l'implantation de la deuxième année du nouveau programme *Techniques de pharmacie* s'est concrétisée. En novembre 2021, le ministère de l'Enseignement supérieur a procédé au lancement d'appels de proposition pour de nouvelles autorisations à venir. Après concertation avec les Cégeps du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, le Cégep de Rivière-du-Loup a déposé une proposition pour obtenir l'autorisation d'offrir le programme *Techniques d'inhalothérapie*. La confirmation de cette nouvelle autorisation fut confirmée en juin 2022.

L'ajout de ces deux programmes est un plus pour le Cégep de Rivière-du-Loup.

L'objectif de l'axe 3 de l'enjeu 2 (**la recherche**) vise le développement et le soutien à la recherche dans certains créneaux.

Groupe de recherche en environnement et biotechnologie (GREB)

L'année 2021-2022 fut marquée par la fin du réaménagement du laboratoire de biométhanisation et la construction de la plateforme de biotransformation dans le cadre de la subvention reçue pour les infrastructures de la Fondation canadienne pour l'innovation. Les appareils de recherche acquis, utilisés par les enseignants-chercheurs, les techniciens et les étudiants stagiaires, permettent d'enrichir la formation offerte dans les programmes liés aux sciences de la nature, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, tout en soutenant le développement des entreprises de la région. Les équipements et installations du GREB sont également sollicités afin d'effectuer des analyses pour des entreprises partenaires.

Le GREB a aussi obtenu des subventions près de 650 000 \$ pour les trois prochaines années pour le développement de projets de recherche en collaboration avec des partenaires industriels et institutionnels sur le traitement des eaux et sur la biotransformation des matières résiduelles. De plus, le nouvel axe de recherche développé dans le domaine de l'environnement (biodégradation des plastiques) a obtenu un financement CRSNG-PRAT de 300 000 \$, ce qui vient renforcer ce secteur de recherche en émergence pour le GREB. Finalement, le financement reçu a également facilité l'embauche de deux stagiaires postdoctorat qui se sont joints à l'équipe de recherche à la fin de l'année 2021-2022.

L'année 2021-2022 fut aussi marquée par la mise en place de projets de collaboration entre nos deux unités de recherche (GREB et LLio). C'est notamment le cas du financement CRSNG-PRAT pour un projet sur les acteurs biologiques et humains des déchets plastiques au Bas-Saint-Laurent en lien avec le nouvel axe de recherche du GREB. Un autre projet du FQRNT-Prisme *À la découverte de la sociochimie* a reçu un financement de 132 000 \$ sur deux ans. Finalement, une importante subvention du CRSNG fut également confirmée au début de l'été 2022 pour le volet *Mobilisation de la recherche et la concrétisation des retombées sur l'enseignement*. Le financement de près d'un million sur cinq ans permettra le déploiement de la mobilisation autour de la recherche dans les années à venir.

Laboratoire en innovation ouverte (LLio)

En 2021-2022, le statut de CCTT du LLio fut renouvelé par le ministère de l'Enseignement supérieur, et ce, pour une période de cinq ans (2021-2026). Le LLio comptait sur une équipe de 16 personnes en plus de 6 enseignants qui ont été impliqués dans des projets spéciaux. Ont aussi été mis à contribution, au cours de la période de référence, 8 étudiants universitaires et 7 étudiants du collégial. En tout, c'est près de 150 projets sur lesquels l'équipe du LLio a été impliquée (complétés, continués ou amorcés). Ces projets ont été répartis dans les différents volets de réalisation d'un CCTT : aide technique (51), recherche appliquée (18), formation (15), diffusion (47) et autres (18). Comme CCTT, le LLio remet son propre rapport annuel sur ses activités.

Pour le Cégep, quelques projets ont entraîné des retombées plus directes :

- Microcertification : projet de Badges numériques
- Démarche d'exploration/expérimentation du Laboratoire social en *Sciences humaines*
- Programme d'AEC en *facilitation à l'innovation ouverte* : étude de pertinence et analyse de profession
- Stage MITACS : conception d'une machine d'électroérosion au Fablab Fabbulle
- Projets pédagogiques accompagnés au Fablab Fabbulle
- Fabbulleux Camp d'innovation, été 2021

L'objectif de l'axe 4 de l'enjeu 2 (**la relance et le recrutement**) vise l'entretien et le développement des moyens de recrutement diversifiés.

Dans un contexte sanitaire toujours incertain, nous n'avons pu nous déplacer à l'international pour réaliser des activités de recrutement étudiant. Toutefois, nous avons senti un regain d'intérêt pour nos programmes de la part des étudiants français et les demandes d'admission reçues nous laissent croire que nous reviendrons à un effectif étudiant équivalent à ce que nous avons avant la pandémie, tant pour les étudiants internationaux que pour les Québécois. Le Service des communications et le Service des relations internationales et d'information scolaire (SRIIS) ont travaillé conjointement à la mise en place d'un évènement d'information virtuel qui a eu lieu en janvier 2022. Celui-ci a connu un beau succès et a bien mis en évidence nos programmes ainsi que nos installations.

FORMATION CONTINUE

Formations créditées

L'enveloppe budgétaire régionale a été utilisée à sa pleine capacité, ce qui est un signe d'une demande soutenue pour les attestations d'études collégiales (AEC) au Cégep de Rivière-du-Loup. Les résultats du processus d'évaluation continue de nos programmes d'études, adapté depuis trois ans aux réalités des AEC, indiquent un niveau de satisfaction appréciable de nos programmes par les étudiants et les employeurs.

Le site web de l'École des métiers du cinéma et de la vidéo a été refait avec une signature professionnelle vouée à mettre en relief la qualité des productions étudiantes et l'expertise des enseignants. L'attrait de ces attestations d'études collégiales est toujours aussi populaire auprès d'étudiants français et en croissance avec ceux provenant du Québec.



En collaboration avec Le Laboratoire en innovation ouverte (LLio), une étude de pertinence et une analyse de profession aux conclusions favorables ont été déposées au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) afin de développer un programme d'attestation d'études collégiales en *Facilitation*.

Service aux entreprises et formations sur mesure

Une microformation sur mesure de 45 heures dérivée du programme *Écoéducation par la nature* est maintenant offerte aux Centres de la petite enfance du Québec.

Le Cégep a obtenu du financement du ministère de l'Enseignement supérieur pour développer une première certification collégiale en *Immobilisation orthopédique*.

Services Québec a financé le déploiement d'un programme sur mesure en robotisation, au bénéfice des petites et moyennes entreprises. En partenariat avec le Cégep de La Pocatière, nous avons équipé le Centre d'études collégiales du Témiscouata d'une cellule éducative robotisée de marque Kuka.

Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

Une campagne de portée nationale visant à attirer de futurs candidats en RAC a été mise sur pied avec les cégeps de la Gaspésie et des îles et de Matane.

Partenariats

Nous avons réévalué certains de nos partenariats stratégiques afin de consolider notre offre de services locale, augmenter notre agilité et diminuer la reddition de comptes inhérente aux alliances qui doivent être revues de façon régulière.

Perspectives

La fin probable de la crise sanitaire met en relief les immenses besoins de requalification et de rehaussement des compétences des travailleurs, particulièrement dans notre région. Plusieurs nouvelles initiatives gouvernementales et des signaux favorables du ministère de l'Enseignement supérieur laissent présager un bel avenir pour les formations continues de tous ordres. Notre équipe a été sensibilisée à ces enjeux afin de saisir toutes les opportunités reliées à ces transformations sociétales.

LA GESTION DE NOS RESSOURCES

Pour assurer une gestion efficace et efficiente des ressources du Cégep de façon à lui permettre de réaliser pleinement sa mission, nous présentons quelques faits saillants quant à la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Ressources humaines et financières

Le retour aux activités régulières postpandémiques nous a forcés à accorder une attention particulière au maintien d'un bon climat de travail avec le retour des employés en présence.

Nous avons aussi introduit les nouvelles conventions collectives, signées en décembre 2021, pour l'ensemble des catégories de personnel (sauf personnel d'encadrement). Le travail d'appropriation des nouveaux textes et la mise en place des versements rétroactifs pour le personnel s'est avérée être une tâche imposante réalisée à l'hiver 2022.

Par ailleurs, les réinvestissements alloués par le Ministère ainsi que plusieurs départs au sein de l'organisation nous ont amené un surcroît de travail important. Nous avons connu l'une des années les plus occupées depuis fort longtemps en matière de recrutement de personnel.

Ensuite, nous avons débuté l'implantation du programme PHARE (Prévenir le Harcèlement et Agir avec REspect) : chaque employé du Cégep est tenu de suivre la formation en ligne d'une durée de trois heures sur la civilité et le respect dans nos relations professionnelles.

Enfin, la mise en place de l'analyse du taux d'activités commerciales pour nos récupérations de taxes a été un ajout important aux tâches du personnel des Services financiers au cours de l'année 2021-2022.

Ressources matérielles : des projets majeurs qui s'éternisent

Étant donné des délais de livraison démesurés et la pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de la construction, la gestion de projets s'est grandement complexifiée avec des travaux qui s'échelonnent maintenant au-delà de la période estivale.

Le nouveau Carrefour a ouvert ses portes à la communauté collégiale au début du mois de février 2022, au terme de plus de 8 mois de travaux.

Les travaux d'aménagement du tout nouveau département de *Techniques de pharmacie*, incluant les relocalisations et autres réaménagements conséquents, ont débuté le 30 mai 2022 et se poursuivront en 2022-2023.

Services autofinancés : relance

L'année 2021-2022 s'est déroulée davantage sous le signe de la normalité, bien que la pandémie représentait encore une menace. La Résidence, à nouveau pleine à craquer, continue d'être un endroit prisé par la clientèle étudiante, dans un contexte de pénurie de logements.

Au Centre sportif, toutes les activités ont été relancées à l'automne 2021 dans le respect des règles sanitaires, mais l'achalandage a considérablement diminué, principalement à la piscine, à cause d'une pénurie de moniteurs pour enseigner les cours de natation de la Société de sauvetage du Québec (anciennement de la Croix-Rouge). La session d'hiver 2022, qui a débuté tardivement, a été à l'image de la session d'automne 2021.

Ressources informationnelles : la transformation numérique se poursuit

Les attentes gouvernementales en matière de ressources informationnelles ont continué d'augmenter au cours de la dernière année, attentes qui sont demeurées très exigeantes et pour lesquelles des comptes doivent régulièrement être rendus.

Au cours de la dernière année, le renouvellement de certaines de nos infrastructures technologiques, la cybersécurité et la transition vers l'infonuagique, en plus des besoins technopédagogiques, ont fort occupé l'équipe du Service des technologies de l'information.

Exigences légales et réglementaires

En mars 2019, un vaste chantier de révision de l'ensemble de nos règlements, politiques, procédures et directives a été amorcé. En 2021-2022, un règlement, deux politiques et une directive ont été révisés.

Afin de répondre aux exigences de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* du Conseil du trésor, le Cégep a produit, en décembre 2021, la troisième et dernière mouture du Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (ci-après le Plan). Un premier Rapport de surveillance sur le Plan de 2019 a également été réalisé à l'automne 2021.

RÉALISATIONS PARTICULIÈRES [REVUE DE PRESSE 2021-2022]

LE CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP REÇOIT 316 000 \$ POUR SES ACTIVITÉS DE RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le Groupe de recherche en environnement et biotechnologie (GREB) du Cégep de Rivière-du-Loup a récemment obtenu une subvention du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) dans le cadre du programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier-II. Ce financement concerne plus précisément les activités du GREB dans le domaine du traitement des eaux. Il permettra le développement d'un procédé biologique innovant pour le traitement des eaux de drainage des tourbières afin de réduire l'impact

environnemental.

La subvention obtenue se chiffre à 316 000 \$ et inclut un montant de 12 000 \$ par année destiné aux étudiants du Cégep qui pourront participer aux travaux de recherche. Le projet, d'une durée de trois ans, est une collaboration du GREB, de Biopterre et des tourbières du Québec représentées par l'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec (APTHQ). Le Groupe de recherche en environnement et biotechnologie du Cégep est piloté par l'enseignant et chercheur principal Habib Horchani.

ROSE GAGNON-YELLE RÉCIPIENDAIRE D'UNE BOURSE D'ÉTUDES DU FONDS HAMELYS

Rose Gagnon-Yelle, originaire de Matane et étudiante en *Sciences de la nature* au Cégep de Rivière-du-Loup, a appris récemment qu'elle était l'une des cinq récipiendaires dans tout le Québec d'une bourse récurrente du Fonds de dotation Hamelys. Partenaire de la Fondation Desjardins, ce Fonds lui octroiera dès cette année une bourse de 2 000 \$ pour terminer ses études collégiales. L'étudiante de deuxième année pourra également profiter d'un montant de 4 000 \$, renouvelable annuellement pour un maximum de cinq années, pour ses études universitaires.



« Cette bourse m'aidera grandement pour la suite de mon parcours scolaire, c'est une inquiétude de moins! Je vais pouvoir me concentrer sur mes études et mes implications en me préoccupant moins de l'aspect financier. » se réjouit l'étudiante à sa dernière année d'études collégiales. Rose désire poursuivre ses études au baccalauréat en études de l'environnement à l'Université de Sherbrooke. Elle se démarque particulièrement au Cégep par son implication dans divers comités dont la Section Spéciale

Socio (3S), le Comité Diversité ainsi que le Mouvement Éco-logique de l'Association générale des étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup (AGECRLi).

Créé par les collectionneurs et passionnés d'art contemporain, Danielle Lysaught et Paul Hamelin, le Fonds de dotation Hamelys récompense la motivation et la persévérance d'étudiantes et d'étudiants de la province. Il contribue à diverses initiatives philanthropiques pour plusieurs organisations dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des arts et de l'engagement communautaire.

SE TENIR DEBOUT ET RAYONNER AU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Une nouvelle sculpture aux allures de bouée géante arborant des voiles bleutées a été inaugurée le mardi 2 novembre 2021 devant le Cégep de Rivière-du-Loup. Installée dernièrement près de l'intersection des rues Frontenac et Saint-Pierre, l'œuvre d'art public intitulée *Se tenir debout et rayonner* a été réalisée dans le cadre des célébrations des cinquantièmes anniversaires du Cégep et du Département des arts qui ont eu lieu entre 2019 et 2021. Le mandat de conception de cette œuvre avait été confié à trois artistes et enseignants du Département des arts, soit Denis Beauséjour, Youri Blanchet et François Maltais.



Se tenir debout et rayonner

Se tenir debout et rayonner fait référence aux origines du Cégep de Rivière-du-Loup et au rôle déterminant qu'il joue, depuis sa création en 1969, au sein de la région comme acteur essentiel du développement socioéconomique et culturel. Rappelons que le Cégep a pris naissance grâce à une mobilisation de la population qui s'est littéralement « tenue debout » à l'époque et qui a fait preuve d'une volonté réelle d'obtenir un établissement d'enseignement supérieur à Rivière-du-Loup, ville qui ne possédait aucun collège classique. Cette implantation a depuis permis à plus de 15 000 personnes d'obtenir un diplôme d'études supérieures.

L'œuvre exploite la verticalité, le mouvement et l'évocation langagière des matériaux et des couleurs. L'aspect vertical fait référence à l'élévation intellectuelle, culturelle et philosophique intrinsèque à l'éducation. Il contribue également à donner de l'ampleur à la sculpture, créant ainsi un signal, un appel pour le passant, d'où la métaphore de la bouée. Composée de grandes voiles bleutées, la pièce est inspirée de trois axes principaux : la relation avec le fleuve, l'éducation et la collégialité. Un aménagement paysager complète la métaphore maritime en traçant une grande vague donnant l'illusion de porter la structure et conférant ainsi un mouvement marin sur lequel la sculpture semble voguer.

Des artistes fiers et tournés vers leur communauté

Le projet a vu le jour grâce à plusieurs partenaires de la région qui ont été impliqués dans le processus de fabrication. « Afin de préserver une certaine cohérence avec le thème, il était primordial pour nous

d'utiliser des matériaux locaux et de travailler exclusivement avec des partenaires locaux » souligne fièrement Denis Beauséjour, artiste du trio. Pour sa part, François Maltais se réjouit du soutien obtenu lors de la création : « Je trouve très singulier l'intérêt porté à notre travail artistique par la communauté et le soutien, tant moral que technique, reçu de la part de celle-ci, du personnel de soutien à la Direction en passant par le regard étonné des étudiants, c'était beau à voir! » Quant à Youri Blanchet, il mentionne qu'il était naturel pour le collectif d'accepter le mandat : « En tant qu'enseignants en arts et artistes, nous ne pouvions pas refuser cette offre de conception d'une sculpture en hommage aux cinquantièmes anniversaires du Cégep et du Département des arts ».

LOISIR MUNICIPAL : VINCENT LÉVESQUE SE VOIT DÉCERNER LE TROPHÉE OTIUM



Vincent Lévesque, originaire de Sayabec et ancien étudiant en *Gestion et intervention en loisir* au Cégep de Rivière-du-Loup, a reçu le trophée Otium, prix Excellence 2021 du volet académique collégial, lors de la cérémonie annuelle des prix Excellence de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) qui a eu lieu à Trois-Rivières en octobre 2021. Il s'agit d'une 6^e édition consécutive où le Cégep de Rivière-du-Loup voit l'un de ses représentants remporter cette importante distinction.

Un parcours remarquable

Avant son arrivée au Cégep, Vincent Lévesque cumulait déjà quelques expériences dans le domaine du loisir à la municipalité de Sayabec, entre autres, à titre de préposé estival et coordonnateur aux activités estivales. Sa passion du loisir municipal l'aura convaincu de s'inscrire en *Gestion et intervention en loisir* au Cégep de Rivière-du-Loup où il n'est pas passé inaperçu. En effet, tout au long de son parcours collégial, les implications dans divers comités se sont multipliées pour l'étudiant déterminé qui a même décroché un poste en loisir, à la municipalité de Saint-Arsène, pendant ses études. Sans surprise, Vincent a conclu sa formation en obtenant la bourse Gestion et intervention en loisir lors du 46^e Gala des réussites du Cégep. Il occupe aujourd'hui le poste de coordonnateur des loisirs pour la municipalité de Barraute, située en Abitibi-Témiscamingue. Vincent compte également poursuivre ses études à temps partiel en gestion des ressources humaines à l'université.

UNE SEMAINE DE COCRÉATION QUI OCCUPE LE TERRITOIRE AU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

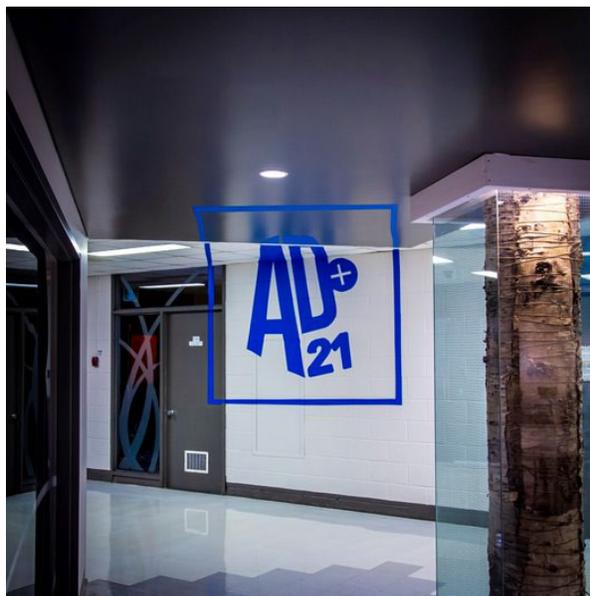
Pour une cinquième édition, le Cégep de Rivière-du-Loup s'est une fois de plus transformé en atelier géant de création. En effet, après plus d'un an et demi de pause, la Semaine des arts et du design du Cégep de Rivière-du-Loup (Semaine AD+21) a effectué un retour en force du 8 au 12 novembre 2021. Traditionnellement portée par les programmes *Arts visuels*, *Graphisme* et *Design d'intérieur*, la Semaine AD+21 a ajouté à ses rangs cette année les programmes *Sciences humaines*, *Arts*, *lettres et communication* et *Gestion et intervention en loisir*.

Cette expérience a conduit les étudiants à poser différentes réflexions et pistes de recherches les amenant à interpréter, au sens propre comme au sens figuré, et cocréer autour du thème principal :

Carte blanche, territoires créatifs. Les 14 équipes ont proposé des créations et des installations immersives et interactives traitant de notre rapport au territoire. Ces réalisations étaient d'ailleurs accessibles jusqu'au 19 novembre 2021.

Lors de la conférence d'ouverture, moment phare de l'évènement, les étudiants et membres du personnel ont bénéficié de la présence d'artistes renommés et de spécialistes tels que Vincent Roy de l'organisme EXMURO arts publics; Eveline Boulva, artiste visuelle et professeure à l'Université Laval; Luc Renaud, géographe et professeur à l'UQAM; Valérie Éthier et Anthony Laliberté-Vincent, designers chez Atelier Filz ainsi que le renommé sociologue d'art autochtone contemporain et d'art actuel, Guy Sioui Durand.

L'édition 2021 a rassemblé plus de 250 étudiants, enseignants et techniciens qui ont uni leurs forces et leurs talents pour réaliser des projets multidisciplinaires. Véritable marathon, la Semaine des arts et du design est unique dans le réseau collégial. À cette occasion, la majorité des cours est remplacée par des ateliers uniques de recherches de solutions, de conception, de création et par des activités interprogrammes, le tout appuyé par des conférences d'experts.



COUPE PAILLÉ : UNE 3^E PLACE POUR DES ÉTUDIANTS EN TECHNIQUES ADMINISTRATIVES



Karine Ouellet, Elisabeth Lavoie et William Veilleux, étudiants au programme *Techniques administratives (Comptabilité et gestion)* du Cégep de Rivière-du-Loup, ont terminé en 3^e position lors de la seconde édition de la Coupe Paillé, une compétition académique provinciale qui a eu lieu les 19 et 20 novembre 2021 à Joliette. La Coupe accueillait 31 équipes issues de 11 cégeps et rassemblait plus de 150 participants venus résoudre un cas en comptabilité et finances ou en marketing, devant un jury composé de spécialistes du domaine et d'entrepreneurs.

Parmi les 16 équipes compétitionnant dans la catégorie « Comptabilité », celle de Karine Ouellet, Elisabeth Lavoie et William Veilleux a remporté une bourse de 1 000 \$ et s'est classée en 3^e position derrière le Champlain Regional College - St. Lawrence (2^e position) et le Cégep régional de Lanaudière à Joliette (1^{re} position). Les membres du jury ont souligné la qualité de l'analyse et des ajustements comptables dans la résolution du cas.

Au total, trois équipes du Cégep de Rivière-du-Loup étaient présentes afin de compétitionner dans la catégorie « Comptabilité ». Elles étaient accompagnées des enseignants du programme, Nathalie Michaud et Sylvain Lacroix.

QUALITÉ DU FRANÇAIS : UNE NOUVELLE RECONNAISSANCE DE L'OQLF POUR LE CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Le 21 mars 2022, à l'occasion du Gala des Mérites du français, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a une nouvelle fois récompensé le Cégep de Rivière-du-Loup en lui décernant le Mérite, volet *Valorisation de la qualité du français*.



Le Cégep de Rivière-du-Loup, par le biais de son Scribe, agent de valorisation du français, a su capter l'intérêt des jeunes sur les questions de langue grâce à l'humour. Benoît Dumais, aussi enseignant au Département de français, langue et littérature, publie sur Instagram des memes créatifs sur des erreurs fréquentes ou liées à l'actualité, qu'il tourne en dérision. Et ça fonctionne! Il réussit le tour de force d'enseigner les règles de la langue française tout en divertissant ses 6 300 abonnés et abonnés, dont le nombre ne cesse d'augmenter. Il publie chaque semaine deux ou trois créations, qui sont largement partagées. Cette valorisation de l'utilisation d'une langue de qualité se transmet de façon exponentielle.

Le Cégep de Rivière-du-Loup a reçu de nombreuses reconnaissances ces dernières années pour ses efforts de rayonnement de la langue. En 2017, Benoît Dumais a lancé une première série d'affiches qui a connu un énorme succès. La campagne a été utilisée dans plusieurs établissements pédagogiques au Québec, au Canada et à l'international, ainsi que dans un bon nombre d'entreprises. L'Office québécois de la langue française (OQLF) avait d'ailleurs récompensé le Cégep de Rivière-du-Loup, en 2018, pour l'amusante campagne de promotion conçue par l'enseignant. Plus récemment, en 2021, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a désigné le Cégep de Rivière-du-Loup comme lauréat du prestigieux Mercure *L'excellence en français — Grande entreprise. Les Mercuriades* est le plus important concours d'affaires au Québec.

ET SI ON DÉCIDAIT DE FRENCHER : LE CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP LANCE UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE VALORISATION DU FRANÇAIS



Avec le soutien financier du gouvernement du Québec, le Cégep de Rivière-du-Loup lance une opération de communication visant à promouvoir la fierté de parler en français auprès des jeunes générations. S'inscrivant dans le programme *En français, naturellement*, une mesure du plan d'action jeunesse 2021-2024 du gouvernement du Québec, le Scribe et le Service des communications du Cégep de Rivière-du-Loup ont conçu une série de vidéos et de publications qui amèneront les jeunes à prendre conscience de l'utilisation parfois abusive de l'anglais

dans leur quotidien. Intitulée *Et si on décidait de frencher?* cette campagne s'est déployée sur les réseaux sociaux (TikTok, Instagram et Facebook) ainsi que sur YouTube. L'humour, le sentiment de fierté à l'égard de notre langue et la sensibilisation concrète sont exploités dans les différentes créations proposées. Le lancement officiel de cette campagne de valorisation a eu lieu le mardi 10 mai 2022 au Carrefour du Cégep de Rivière-du-Loup.

LE PROGRAMME *TECHNIQUES D'INHALOTHÉRAPIE* FAIT SON ENTRÉE AU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Le Cégep de Rivière-du-Loup offrira dès l'année scolaire 2023-2024 le programme *Techniques d'inhalothérapie*.



L'établissement d'enseignement supérieur sera le seul à l'est de la Ville de Québec à proposer ce programme. Cette formation technique d'une durée de trois ans s'ajoute à l'expertise du Cégep de Rivière-du-Loup dans le domaine de la santé. En effet, l'établissement propose déjà les programmes techniques *Soins préhospitaliers d'urgence*, *Soins infirmiers* et *Techniques de pharmacie*, qui a accueilli ses premiers étudiants en août 2021, ainsi que le programme préuniversitaire *Sciences de la nature*.

« Les étudiantes et les étudiants de l'Est-du-Québec devaient s'établir loin de leur région s'ils voulaient étudier en inhalothérapie. C'est maintenant chose du passé! » se réjouit le directeur général du Cégep de Rivière-du-Loup, René Gingras. « L'ajout de ce programme vient réaffirmer l'expertise de notre cégep dans le domaine de la santé et nous sommes très enthousiastes de contribuer à la formation d'une nouvelle main-d'œuvre qui constituera un atout de taille dans les établissements de santé de notre région. Nous avons très hâte d'accueillir notre première cohorte. » poursuit-il. La Direction du Cégep est d'ailleurs déjà à l'œuvre afin de planifier les travaux pour les futurs laboratoires et l'acquisition d'équipements médicaux de pointe.

L'ENSEIGNANTE MANON DESCHÊNES RÉCOMPENSÉE PAR L'AQPC

Manon Deschênes, enseignante en *Gestion et intervention en loisir* au Cégep de Rivière-du-Loup, a reçu une Mention d'honneur de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) pour son engagement pédagogique, la qualité de son travail ainsi que sa contribution à l'évolution de l'enseignement.



Véritable ambassadrice de son programme d'études, Manon Deschênes est impliquée, encadrante et dévouée. L'enseignante, qui est également responsable de la coordination de son département, s'inscrit dans une perpétuelle dynamique de perfectionnement qui vise à se maintenir à jour pour donner le meilleur d'elle-même pour ses étudiantes et étudiants. Véritable source d'inspiration pour ses collègues, Manon a contribué au déploiement d'une formation délocalisée du programme *Gestion et intervention en loisir* avec le Cégep de Chicoutimi. Elle en assure de façon exemplaire le bon fonctionnement des cours de formation à distance sous sa responsabilité.

LE CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP HONORE SES BÂTISSEURS



C'est avec fierté que le Cégep de Rivière-du-Loup a honoré le 23 juin 2022 des personnalités marquantes impliquées dans sa création et dans le succès de ses premières années d'existence. Lors d'une cérémonie qui a eu lieu dans le nouveau Carrefour, sept diplômes honorifiques, dont deux à titre posthume, ont été remis à des bâtisseurs ou à des représentantes ou représentants de leur famille.

Cette première remise de diplômes a permis ainsi de rendre hommage à messieurs feu Robert Diamant, Gilles Dubé, feu Yvon Laneville, Denis Leblond, Régis Malenfant, Jean-Paul Michaud et l'abbé Yvan Morin.

« Nos bâtisseurs se sont non seulement « battus » afin d'obtenir un cégep à Rivière-du-Loup, mais ont aussi véritablement construit l'avion en plein vol! Sans historique de collège classique, ce qui était une première au Québec, ils ont créé de toute pièce un établissement d'enseignement supérieur pendant les premières années d'existence. Tout était à faire : obtenir des laboratoires, créer des locaux et implanter une bibliothèque, et ce, en même temps que les cours étaient offerts. C'est franchement impressionnant! » souligne René Gingras, directeur général du Cégep.

Dans le cadre de son 50^e anniversaire dont certaines actions ont été retardées par la pandémie, le Cégep de Rivière-du-Loup a mis en place deux mesures afin de rendre hommage à des personnes qui ont eu un apport significatif pour le Cégep et la région. L'une d'entre elles a consisté à la conception de diplômes honorifiques pour reconnaître l'apport exceptionnel de membres du personnel ou de personnalités de la région.

Un comité de toponymie a aussi été formé afin de permettre la désignation de lieux en mémoire de personnes décédées qui se sont distinguées de façon particulière ou qui ont contribué de manière significative au rayonnement du Cégep. À ce titre, rappelons que le pavillon principal a officiellement été désigné « Pavillon Ronald-Landry » en janvier 2019, soit 60 ans après la naissance du Foyer-Patro et à l'aube du 50^e anniversaire du Cégep.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Au cours de l'année 2021-2022, le conseiller en déontologie, chargé de l'application du présent code, n'a été saisi d'aucune plainte ou situation d'irrégularité.

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du *Code civil du Québec* et aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code, les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du Conseil d'administration du Cégep;
- administrateurs membres du personnel : les personnes qui occupent les postes de directeur général et de directeur des études ainsi que les deux membres du personnel enseignant, le membre du personnel professionnel et le membre du personnel de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateurs;
- Cégep : Cégep de Rivière-du-Loup;
- Code : Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Cégep de Rivière-du-Loup;
- Conseil : Conseil d'administration du Cégep de Rivière-du-Loup;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux;
- parties liées : désigne le conjoint (y compris le conjoint de droit commun), un enfant (y compris l'enfant du conjoint de droit commun et d'un nouveau conjoint), l'enfant d'un premier lit et l'enfant en tutelle.

2. OBJET

Le présent Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du Conseil d'administration du Cégep, et;
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Cégep.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du présent Code. Chaque membre du Conseil est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent les cégeps, la

Loi sur le ministère du Conseil exécutif et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du *Code civil du Québec*. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.3 du présent Code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- respecter les orientations, les priorités, les règlements, les politiques et les décisions établis par le Conseil;
- être solidaire des décisions du Conseil et en favoriser l'exécution;
- faire preuve de rigueur dans les analyses qu'il fait et les jugements qu'il porte;
- assumer ses devoirs de disponibilité et d'assiduité aux séances du Conseil et aux comités auxquels il a accepté de participer;
- éviter de se placer dans une situation de conflit ou d'apparence de conflit entre son intérêt personnel, ou celui d'un membre de sa famille, ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indument de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 En ce qui a trait aux renseignements confidentiels :

- étant donné le caractère à huis clos des séances du Conseil, l'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus. Cette obligation de discrétion s'étend également aux renseignements obtenus lorsque l'administrateur est désigné pour siéger à différents comités. La responsabilité de diffuser les décisions du Conseil, si applicable, revient exclusivement au secrétaire général du Cégep;

- l'administrateur est tenu de signer annuellement un engagement de respect de la confidentialité et de destruction de documents;
- l'administrateur pourrait être tenu de signer une entente de confidentialité sur un objet précis et sensible;
- l'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements privilégiés qu'il obtient dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'obligation de confidentialité survit malgré la fin du mandat de l'administrateur.

5.3 La personne qui cesse d'être administrateur doit :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur, ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Cégep est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Cégep en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

5.4 Déclaration des opérations entre parties liées :

Annuellement, l'administrateur doit compléter un formulaire de déclaration des opérations entre parties liées conclues ou non dans le cours normal des activités du Cégep. Cette déclaration est exigée par la firme d'auditeurs indépendants du Cégep, conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada.

6. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Le Cégep a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les administrateurs doivent transmettre toute demande de renseignements à la personne responsable du Service des communications du Cégep.

Lorsqu'un administrateur est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil.

7. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Cégep. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep, à l'exception du remboursement de certaines dépenses conformément à la politique en vigueur au Cégep.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

8.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à un tiers.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du Conseil;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou une transaction ou un projet de contrat ou de transaction avec le Cégep;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Cégep;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Cégep, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur;
- e) la situation où un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt dans une entreprise, un organisme ou une association qui transige ou est sur le point de transiger avec le Cégep;
- f) la situation où un administrateur occupe une fonction de direction au sein d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association dont les intérêts entrent en concurrence avec ceux du Cégep.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

Les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Cégep et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect.

Les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles.

Les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Cégep en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

8.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 8.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

8.4 Déclarations d'intérêts

Au plus tard dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au secrétaire général une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle, ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

8.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au Conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du Conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité. Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

8.6 Rôle du président

Le président du Conseil est responsable du bon déroulement des réunions du Conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du Conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du Conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le Conseil. La décision du président est finale. Si le président du Conseil est concerné par le conflit d'intérêts, le vice-président ou le président d'assemblée, en cas d'absence du vice-président, agit de même.

9. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire général agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête à la réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au Conseil d'administration dans le cas où un administrateur aurait contrevenu au présent Code ou à la loi;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

10. CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseiller en déontologie saisit le Conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du présent Code ainsi que des résultats de son enquête.

Le Conseil d'administration ou le comité constitué par le Conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bienfondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les trente (30) jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du Conseil d'administration.

Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au présent Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

11. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Toutes les déclarations de conflits d'intérêts, les allégations de transgression et les demandes d'avis sont reçues et traitées dans la plus stricte confidentialité.

Le secrétaire général reçoit et tient les dossiers relatifs à l'application du présent Code.

12. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent code entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

Adopté au Conseil d'administration le 27 avril 2020.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 30 JUIN 2022)

Représentant des Centres de services scolaires

Yves Mercier, vice-président

Représentante des Universités

Nadia Drapeau

Représentante du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Bas-Saint-Laurent

Maryse Malenfant

Représentantes des groupes socioéconomiques

Marie-Josée Huot

Patricia Trudel

Représentantes des entreprises régionales œuvrant dans les secteurs économiques reliés aux programmes d'études techniques

Sylvie Dubé

Emmanuelle Rivard

Représentantes des parents

Monique Dionne

Julie Malenfant

Représentants des enseignants

Benoit Blanchet

Kéven Thériault

Représentante des professionnels

Ursule Thériault

Représentants des titulaires d'un diplôme d'études collégiales

Programmes d'études techniques

Samuel Desjardins-Drapeau, président

Programmes d'études préuniversitaires

Denis Courbron

Représentants des étudiants

Programmes d'études techniques

Vacant

Programmes d'études préuniversitaires

Vacant

Représentante du personnel de soutien

Stéfany Dubé

Représentants de la direction

René Gingras, directeur général

Jérémie Pouliot, directeur des études

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (AU 30 JUIN 2022)

Directeur des études

Jérémie Pouliot, président

Membres désignés par la Direction des études et le Cégep

François Provost, directeur du Service de la formation continue

Martine Riou, directrice adjointe des études

Enseignants

Formation générale

Benoit Gagnon

Amélie Boisvert

Cédric Mailloux

Formation technique

Annie Pineault

Karine Fortin

Diane Morisset

José Roy

Professionnels

Pier-David April

Amélie Levesque

Personnel de soutien

Andrée Hamelin

Étudiants

Miranda Smith

Vacant

TABEAU 1 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER

PROGRAMMES	2019-2020	%	2020-2021	%	2021-2022	%
<i>Cheminements</i>						
Hors cheminement	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Préalables universitaires	1	0 %	2	0 %	0	0 %
Tremplin DEC	59	6 %	50	5 %	46	4 %
Sous-total :	60	6 %	52	5 %	46	4 %
<i>Secteur préuniversitaire</i>						
Sciences de la nature	76	7 %	95	10 %	91	9 %
Baccalauréat international Sc. nature	21	2 %	18	2 %	0	0 %
Sciences humaines	117	12 %	113	12 %	108	10 %
Baccalauréat international Sciences humaines	4	0 %	0	0 %	0	0 %
Arts, lettres et communication	26	3 %	28	3 %	28	3 %
Arts visuels	24	2 %	16	2 %	22	2 %
Sous-total :	269	26 %	270	26 %	249	24 %
<i>Secteur technique</i>						
Techniques de pharmacie	0	0 %	0	0 %	26	2 %
Soins infirmiers	68	7 %	70	7 %	85	8 %
Soins préhospitaliers d'urgence	126	12 %	126	13 %	130	13 %
Technologie de l'électronique industrielle	40	4 %	38	4 %	45	4 %
Techniques d'éducation à l'enfance	66	7 %	61	6 %	60	6 %
Techniques d'intervention en loisir	94	9 %	119	12 %	122	12 %
Techniques de comptabilité et de gestion	69	7 %	58	6 %	47	5 %
Techniques de l'informatique	50	5 %	49	5 %	47	5 %
Graphisme	92	9 %	81	8 %	74	7 %
Design d'intérieur	54	5 %	28	3 %	76	7 %
Sous-total :	659	65 %	630	64 %	712	69 %
Commandites	30	1 %	28	3 %	27	3 %
TOTAL (enseignement régulier) :	1018	100 %	980	100 %	1034	100 %

TABLEAU 2 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE

Nombre d'étudiants inscrits en début de programme

PROGRAMMES	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Conception et réalisation de films Web (NWY.1K)	17	15		
Techniques de réalisation de films documentaires (NWY.0C)	24	29	15	19
L'Art du montage : cinéma-télé-Web (NWY.1P)		23	9	24
Services-conseils en voyage (LCL.23) (<i>à distance</i>)	28	27	24	
Coopérant interculturel (RNA.04)	17	17	21	18
Techniques de véhicules électriques (ELC.1A)				
Techniques de biométhanisation et de compostage (ECA.0N) <i>passerelle à distance</i>		17	17	25
Techniques de gestion des eaux (ERA.0B)			3	2
Attestation de spécialisation en Éco-éducation			73	90
TOTAL	86	128	162	178
École de français	172	COVID -19	28	0
Service aux entreprises	474	280	419	323
Reconnaisances des acquis	119	81	69	53
TOTAL (formation continue)	851	489	678	554

TABLEAU 3 – RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES

CATÉGORIE	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL 2021-2022	TOTAL 2020-2021
Hors cadres et cadres	9	64	5	36	14	15
Personnel professionnel	12	31	27	69	39	33
Enseignants permanents	38	40	57	60	95	91
Employés de soutien syndiqués	37	43	49	57	86	81
Employées de soutien non syndiquées	0	0	2	100	2	2
Personnel occasionnel	93	36	165	64	258	287
TOTAL	189	38	305	62	494	509

ANNEXE 1

RÉSULTATS FINANCIERS 2021-2022

Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2022

Fonds de fonctionnement

Cégep de Rivière-du-Loup		
	2022	2021
	\$	\$
Revenus		
Enseignement régulier ¹	24 552 854	22 940 099
Formation continue ²	1 791 154	2 049 975
Services auxiliaires	962 442	443 672
Total	27 306 450	25 433 746
Charges		
Salaires et avantages sociaux - Enseignants ³	12 130 916	10 640 853
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels ³	11 104 852	10 293 866
Autres charges	4 326 388	3 474 306
Total	27 562 156	24 409 025
Excédent des revenus sur les charges	(255 706)	1 024 721
Évolution du solde de fonds		
Solde de fonds au début de l'exercice ⁴	4 211 975	3 236 367
Excédent des revenus (charges)	(255 706)	1 024 721
Virements au fonds des immobilisations		
Remboursements d'emprunts autofinancés	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(343 064)	(49 113)
Autres	-	-
Total	(598 770)	975 608
Solde de fonds à la fin de l'exercice ⁵	3 613 205	4 211 975
Solde de fonds affecté à des projets ⁶	2 664 137	1 500 000
Solde de fonds non affecté à des projets ⁶	949 068	2 711 975

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 « Résultats détaillés par centre de responsabilités » et du Tableau F1 « Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité » du rapport financier annuel.

1. L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges des Centres collégiaux de transfert de technologie.

2. La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été et du Cégep à distance.

3. Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.

4. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.

5. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds au 30 juin de l'année (non-redressés).

6. Ces montants sont présentés aux lignes 36 et 38 de l'onglet « Situation financière » du rapport financier annuel.

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

PUBLICATION

Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

Téléphone : 418 862-6903

Télécopieur : 418 862-4959

www.cegeprdl.ca

PRODUCTION

Direction des services administratifs et Secrétariat général

IMPRESSION

Les presses du Cégep de Rivière-du-Loup

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4^e trimestre 2022

